

Règlement de visite de l’AfricaMuseum

Table des matières

Introduction	2
1. Avant la visite.....	2
1.1. Parking voitures	2
1.2. Parking vélos	3
1.3. Accès	3
1.4. Tarifs.....	3
1.5. Fauteuils roulants	4
1.6. Animaux.....	4
1.7. Équipements pour bébés et tout-petits.....	4
2. Pendant la visite	5
2.1. Responsabilités.....	5
2.1.1. Responsabilité individuelle	5
2.1.2. Responsabilités des enfants	5
2.1.3. Responsabilités des groupes	5
2.2. Vidéosurveillance - loi du 21 mars 2007.....	5
2.3. Sécurité	6
2.3.1. Obligations	6
2.3.2. Interdictions.....	7
2.4. Guides externes.....	8
2.5. Dessins et croquis	8
2.6. Photographier, enregistrer de l’image, du son ou autre.....	8
3. Après la visite	9
3.1. Objets trouvés	9
3.2. Plaintes.....	9

Règlement de visite de l’AfricaMuseum

L’AfricaMuseum vous souhaite la bienvenue !

Introduction

L’AfricaMuseum vous souhaite une visite agréable et instructive.

Pour la facilité de lecture, nous utilisons dans ce document le nom commercial AfricaMuseum, qui correspond administrativement au Musée royal de l’Afrique centrale.

Ce règlement est valable pour toutes les personnes visitant l’AfricaMuseum et fréquentant le pavillon d’accueil. Il peut être consulté sur le site web <https://www.africamuseum.be/fr/visit> et sur demande à l’accueil du musée.

Pour les personnes qui louent des espaces commerciaux et/ou y organisent des événements, outre ce règlement, le code éthique est également d’application. Celui-ci vous sera transmis par notre personnel le cas échéant.

Afin de garantir le bien-être et la sécurité, nous vous demandons de respecter les instructions suivantes. Le personnel d’accueil et de gardiennage peut vous aider à respecter ce règlement. N’hésitez donc pas à les interpeler à ce sujet.

1. Avant la visite

1.1. Parking voitures

Un parking pour voitures de 287 places se situe à environ 200 mètres du musée, à côté du terminus du tram. Ce parking est régional et n’est donc pas exploité par le musée. Il deviendra payant au courant de l’année 2024.

Toutes les places de stationnement disponibles actuellement, qu’elles soient mentionnées ou non sur le site web, sont non surveillées et leur utilisation relève de la responsabilité des propriétaires des voitures.

1.2. Parking vélos

Vous pouvez garer votre vélo au parking vélo qui se trouve à proximité du pavillon d'accueil sous votre propre responsabilité. Voir plan ci-dessous.

Les vestiaires et les casiers de l'AfricaMuseum ne permettent pas d'accepter des vélos pliants. Il n'est donc pas possible de pénétrer dans le musée avec ce genre de vélos.

1.3. Accès

L'AfricaMuseum est toujours fermé les lundis, le 1er janvier, le 1er mai et le 25 décembre.

L'AfricaMuseum est ouvert de 10h00 à 17h00 du mardi au vendredi et de 10h00 à 18h00 le weekend. Les 24 et 31 décembre, le musée ferme à 14h00.

Les caisses ferment 30 minutes avant la fermeture du musée.

Les heures d'ouverture de l'[AfricaShop](https://www.africashop.be/fr/) et du [Bistro Tembo](https://www.bistrotembo.be/) peuvent varier. Nous vous conseillons de consulter leurs sites web respectifs: <https://www.africashop.be/fr/> et <https://www.bistrotembo.be/>

Le pavillon d'accueil est le seul moyen d'accès à l'AfricaMuseum, et aussi la seule sortie.

Des casiers individuels et des vestiaires pour groupes sont accessibles au niveau -2 du pavillon d'accueil. Ils ne sont pas obligatoires, sauf pour les grands sacs et sacs à dos. Ils ne sont pas surveillés, aucune réclamation ne sera acceptée en cas de vol.

L'entrée et la circulation dans les espaces d'exposition pendant les heures d'ouverture sont subordonnées à la possession d'un ticket d'entrée valable.

Chaque soir, les mesures d'évacuation des espaces commencent 15 minutes avant leur fermeture.

1.4. Tarifs

L'AfricaMuseum respecte les tarifs et les informations communiqués au public.

L'AfricaMuseum accepte la responsabilité de toute erreur qu'il aurait commise dans l'indication des prix ou dans la diffusion d'informations. Cette responsabilité s'applique uniquement aux informations de l'AfricaMuseum présentes dans le musée au moment de la plainte ou récemment diffusées par l'AfricaMuseum.

L'AfricaMuseum n'est pas responsable de la diffusion d'informations erronées due à la mauvaise intention ou à la négligence de tiers, entre autres les plates-formes de revente.

1.5. Fauteuils roulants

L'AfricaMuseum met un petit nombre de fauteuils roulants et de déambulateurs à la disposition des personnes à mobilité réduite pendant leur visite. Ceux-ci peuvent être demandés à l'accueil ou réservés avant la visite (reservations@africamuseum.be), et doivent être retournés aux caisses en bon état en fin de visite. Un document d'identité sera demandé pour servir de caution.

1.6. Animaux

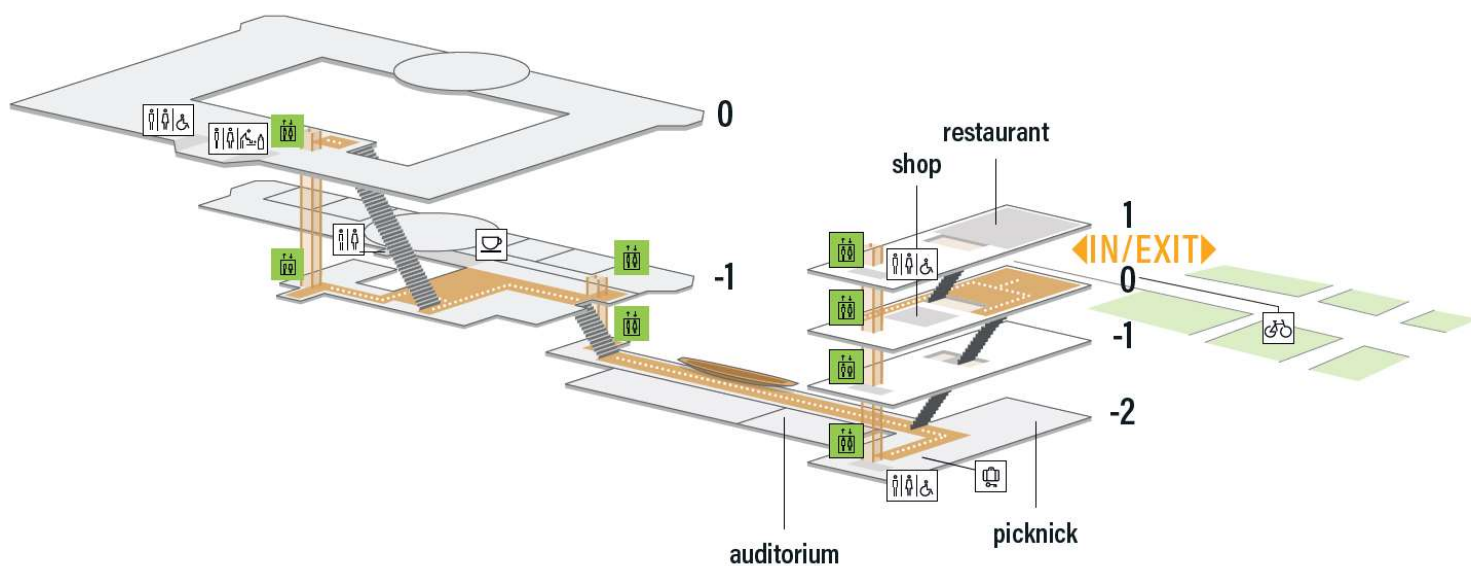
Seuls les chiens d'assistance sont autorisés à entrer dans les bâtiments du musée, y inclus le pavillon d'accueil et son restaurant. Les conditions sont que le chien porte sa cape et que son propriétaire soit en possession de son passeport chien d'assistance.

1.7. Équipements pour bébés et tout-petits

Les équipements suivants sont prévus pour les bébés et les tout-petits :

- rampes d'escalier basses ;
- toilettes basses (uniquement dans le pavillon d'accueil) ;
- un espace bébé dans la petite rotonde (point central de la visite) comprenant une table à langer et un endroit pour allaiter. Voir plan ci-dessous.

Par ailleurs, l'allaitement en public est le bienvenu. Les musées fédéraux rejoignent le réseau des établissements qui acceptent que les femmes puissent allaiter leur bébé sans devoir se dérober au regard d'autrui. Ce geste naturel pourra avoir lieu dans les salles des collections permanentes, dans celles des expositions temporaires, ainsi que dans les lieux de restauration.



2. Pendant la visite

2.1. Responsabilités

2.1.1. Responsabilité individuelle

- Le public visite l'AfricaMuseum et y séjourne entièrement sous sa propre responsabilité.
- L'AfricaMuseum n'est pas responsable des accidents qui endommageraient des biens personnels, ni de la perte ou du vol de ces biens.
- Si une personne confie des biens à l'AfricaMuseum ou les dépose ou les abandonne dans le musée, consentant ou non une indemnité à l'AfricaMuseum, l'AfricaMuseum décline toute responsabilité et ne peut en aucun cas être tenu responsable le cas échéant de la perte ou du vol de ces biens, ou des dommages qui leur seraient causés.

2.1.2. Responsabilités des enfants

- Les enfants de moins de 12 ans ne peuvent pas visiter le musée seuls. Ils doivent être accompagnés par une personne d'au moins 12 ans ;
- Les parents ou accompagnateurs sont responsables à tout moment du comportement des enfants qu'ils accompagnent ;
- Tout enfant égaré est conduit à la réception, au rez-de-chaussée du pavillon d'accueil. Si nécessaire, et en tout cas après la fermeture de l'AfricaMuseum, l'enfant égaré est confié à la police.

2.1.3. Responsabilités des groupes

- Les visites de groupes ont lieu sous la supervision d'une personne responsable, qui veille au respect de la réglementation, ainsi qu'à l'ordre et à la discipline au sein du groupe ;
- La présence de la personne responsable du groupe est requise, même quand le groupe bénéficie d'un.e guide.

2.2. Vidéosurveillance - loi du 21 mars 2007

Un système de vidéosurveillance permanent placé sous la responsabilité du chef du service de sécurité et gestion des bâtiments est installé dans les différents espaces publics afin de garantir la sécurité des personnes et des biens, de prévenir ou de détecter des infractions et de prévenir les nuisances.

Les images sont conservées pendant maximum 20 jours. Toute personne filmée a un droit d'accès aux images conformément à l'article 12 de la loi caméras. Pour cela, vous pouvez adresser votre demande au contrôleur, conformément au règlement général RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). Pour exercer votre droit d'accès, vous devez envoyer une demande écrite datée et signée (accompagnée d'une copie de votre carte d'identité) au responsable du traitement. Dans cette demande, vous décrivez les raisons pour lesquelles vous demandez l'accès aux images.

En outre, la demande doit également contenir suffisamment d'informations détaillées pour pouvoir localiser avec précision les images concernées (date et heure). Vous pouvez également envoyer votre demande par courrier électronique à l'adresse cctv@africamuseum.be. Le responsable du traitement vous enverra une réponse dans un délai de 3 mois maximum à compter de votre demande.

Le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), Leuvensesteenweg 13, B-3080, Tervuren, est responsable du traitement de vos données personnelles. Le MRAC est représenté par M. Bart Ouvry, directeur général de l'institution. Pour toute information concernant la protection des données, veuillez contacter notre responsable de la protection des données : dpo@africamuseum.be

2.3. Sécurité

2.3.1. Obligations

- Pour visiter le musée vous êtes obligé·e·s de respecter ce règlement. Le personnel de gardiennage a le droit d'intervenir si vous l'enfreignez et, dans le pire des cas, de vous interdire l'accès ;
- Pour des raisons de sécurité le personnel de gardiennage peut, à l'entrée du musée, vous demander de montrer le contenu de votre sac. Les grands sacs et les sacs à dos doivent être déposés dans les casiers mis à disposition gratuitement au niveau -2 du pavillon d'accueil, à moins qu'ils vous soient nécessaires pour votre enfant ou accompagnant. Les poussettes pour bébés et jeunes enfants sont admises, mais pas les vélos ni les trotinettes ;
- Veuillez à toujours avoir votre ticket d'entrée sur vous, même quand vous allez déjeuner à la brasserie Tembo ou lorsque vous allez prendre l'air dans le parc et que vous voulez revenir au musée par après;
- Le patrimoine exposé dans l'AfricaMuseum est fragile . Aidez-nous à le protéger! Ne jamais toucher les vitrines, l'éclairage ou les objets exposés sauf lorsque cela est explicitement autorisé, ne pas courir, ne pas grimper ou pousser. Respectez les barrières protégeant les pièces de collection ;
- N'utilisez l'alarme incendie ou les installations d'aide d'urgence qu'en cas de nécessité sérieuse. Tout abus sera puni par la police ;
- Les visiteurs s'abstiennent de tout acte susceptible de menacer la sécurité des personnes ou de leurs biens ;

- Tout accident ou événement anormal ou suspect doit être signalé à un membre du personnel.

2.3.2. Interdictions

Dans l’AfricaMuseum, vous ne pouvez pas prendre un certain nombre d’actions qui mettent en danger la sécurité et/ou le bien-être des visiteurs ou l’intégrité des objets exposés. Vous les trouverez ci-dessous :

- entraver les autres personnes délibérément et de manière prolongée, et former un obstacle dans les passages et les sorties, par exemple en s’asseyant ou en s’allongeant sur les escaliers ;
- fumer (y compris dans la cour intérieure) ;
- générer une pollution sonore ;
- faire du commerce, de la publicité, de la propagande, du recrutement ;
- collecter de l’argent à l’entrée ou à l’intérieur du musée ;
- perturber d’autres personnes ;
- manger ou boire, sauf dans les espaces prévus à cet effet (restaurant, espace pique-nique, coin café) ;
- déplacer les meubles, les chaises ou les bancs dans les espaces d’exposition du bâtiment du musée et du pavillon d’accueil.
- Il est interdit d’entrer dans l’AfricaMuseum avec des objets qui représentent un risque pour la sécurité des personnes, des collections ou du bâtiment. Vous trouverez ci-dessous une liste des objets interdits: cette liste est bien entendu non-exhaustive et le personnel de gardiennage a le droit de vous refuser l’accès s’il juge qu’un objet en votre possession présente un risque:
 - béquilles et cannes non munies d’un protège-pointe ; les béquilles et les cannes avec un garde-boue sont autorisées ;
 - parapluies, sauf si ceux-ci sont pliés et rangés dans un sac ;
 - patins à roulettes et trottinettes ;
 - nourritures et boissons;
 - Selfie-stick
- L’accès au musée peut vous être refusé si :
 - Vous refusez de respecter le règlement de l’AfricaMuseum ;
 - votre billet d’entrée n’est plus entier, ne porte pas de code-barre ou a été modifié ;
 - vous êtes sous l’influence d’alcool, de drogues ou de substances assimilées
 - vous perturbez manifestement l’ordre ou avez l’intention de le perturber ;
 - vous êtes en possession de marchandises, de matériaux ou d’objets illégaux ou dangereux tels que des feux d’artifice, des verres et des canettes ; de supports ou vêtements portant – selon l’avis du personnel de sécurité de l’AfricaMuseum – des textes ou images discriminatoires, racistes ou provocateurs ; d’armes ou d’autres objets pouvant servir d’armes.

2.4. Guides externes

Il est interdit aux guides non affilié.e.s à l'AfricaMuseum d'organiser des visites guidées, sauf avec autorisation écrite préalable de la direction de l'AfricaMuseum. Le personnel enseignant est autorisé à guider ses élèves.

2.5. Dessins et croquis

La réalisation de croquis à main levée sur papier ou carton, d'une taille maximale de 50 cm x 40 cm est autorisée. Seul le travail au crayon noir et au crayon de couleur est autorisé.

2.6. Photographier, enregistrer de l'image, du son ou autre

Il est permis d'utiliser des appareils photo, des téléphones portables et du matériel audiovisuel à usage privé (sans flash) ne requérant pas de trépied, sauf dans certains lieux clairement indiqués. Ces images et/ou enregistrements de son ne peuvent être utilisés qu'à des fins strictement personnelles et non commerciales, et ne peuvent être diffusés.

Pour la reproduction de documents, d'oeuvres d'arts, d'images, de son ou de pièces de la collection, une autorisation peut être requise par la personne titulaire des droits d'auteurs et/ou des droits voisins.

Pour les enregistrements d'images, de sons ou autres sur lesquels des personnes sont visibles et reconnaissables, une autorisation préalable des personnes impliquées est requise.

Pour l'utilisation d'un trépied ou d'un éclairage supplémentaire pour la réalisation de photographies ou d'enregistrements sonores, une autorisation écrite doit être demandée auprès du service de communication (press@africamuseum.be).

Si vous souhaitez filmer ou photographier à des fins commerciales ou professionnelles, cela ne peut se faire que après avoir obtenu l'autorisation écrite du service de communication (press@africamuseum.be). Merci de vous munir de cette autorisation écrite lors de votre présence au musée.

L'AfricaMuseum décline toute responsabilité en ce qui concerne les enregistrements d'images, de sons ou autres réalisés par des tiers, tant pour usage privé que pour des objectifs commerciaux ou professionnels.

Il est possible que vous soyez soit photographié ou filmé lors de votre visite de l'AfricaMuseum et que ces enregistrements soient utilisés pour la communication de

l’AfricaMuseum. Si vous y voyez une objection, nous vous prions de le signaler immédiatement lors de l’enregistrement.

3. Après la visite

3.1. Objets trouvés

- Les objets trouvés dans l’AfricaMuseum peuvent être déposés à la réception au pavillon d’accueil.
- Les objets perdus qui ont été conservés par l’AfricaMuseum pendant une période de 6 mois et qui n’ont pas été réclamés sont transmis à la police ou à des associations caritatives locales ou peuvent être détruits.
- Si nous avons trouvé un objet qui vous appartient et que vous vous faites connaître, vous pouvez soit venir chercher l’objet en question, soit vous le faire restituer à vos propres frais. Dans les deux cas, vous devrez prouver votre identité et produire des indices que l’objet vous appartienne réellement.
- Les denrées périssables sont détruites chaque soir après la fermeture. Les bagages ou les paquets abandonnés dans le musée et jugés dangereux pour la sécurité peuvent être détruits.

3.2. Plaintes

Toute remarque est la bienvenue. Faire en sorte que votre visite soit la plus agréable et la plus intéressante possible, telle est notre mission. Tout commentaire, toute suggestion ou toute plainte recevra notre entière attention à l’adresse suivante: complaints@africamuseum.be

Le droit belge est applicable à ce règlement. Tout litige né de ce règlement relève de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles.